

**Association Laurentienne  
des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.**

**États financiers  
au 31 mars 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes	16 - 18



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 100  
296, rue De Martigny Ouest  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 4C9

T 450 438-4249  
Sans frais : 1-877-438-4249

Aux administrateurs de  
l'Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association Laurentienne des Proches de la Personne Atteinte de Maladie Mentale inc. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme tire des produits de contributions d'usagers et de la communauté et d'activités d'autofinancement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### **Autre point – Prévisions**

Les prévisions présentées à l'état des résultats et dans les annexes ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces prévisions et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune forme d'assurance à l'égard de ces informations.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Saint-Jérôme  
Le 13 juin 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113000

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Résultats**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Prévisions (non auditées)	Réal
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Subventions – Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides		
Programme de soutien aux organismes communautaires	334 991	429 296
Parlons de santé mentale PAGIEPS	12 840	5 954
Projets « Être parents autrement » et « Pair aidant famille »	107 338	58 526
Projet FRASLA		6 000
Subventions autres		1 751
Contributions – usagers	4 000	4 531
Contributions – communauté	44 000	14 046
Contributions – Centraide – Fonds d'urgence COVID-19		9 000
Autres	500	1 992
	<u>503 669</u>	<u>522 096</u>
	-----	-----
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales (annexe A)	406 060	273 702
Frais d'administration (annexe B)	18 306	43 165
Frais d'activités (annexe C)	15 868	11 502
Frais d'activités d'autofinancement	2 300	3 724
Frais d'assemblées et vie associative	5 000	1 595
Frais de local (annexe D)	29 936	32 083
Autres projets (annexe E)	18 840	110 829
Autres (annexe F)	6 000	877
	<u>502 310</u>	<u>477 477</u>
	-----	-----
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>1 359</u>	<u>44 619</u>
	-----	-----

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

				2022	2021
	Non affecté	Affecté (note 3)	Investi en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	77 265	215 031	24 161	316 457	281 237
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	52 563		(7 944)	44 619	35 220
Affectations d'origine interne (note 3)					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 231)		3 231		
Autres	(40 337)	40 337			
Utilisation de l'actif net affecté	28 946	(28 946)			
Solde à la fin	115 206	226 422	19 448	361 076	316 457

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	44 619	35 220
Éléments hors caisse		
Amortissements – immobilisations corporelles	7 223	8 793
Amortissements – actifs incorporels	<u>721</u>	<u>901</u>
	<u>52 563</u>	<u>44 914</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(7 766)	11 566
Frais payés d'avance	(500)	(283)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 133	(6 217)
Contributions reportées	<u>509</u>	<u>(335)</u>
	<u>(6 624)</u>	<u>4 731</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>45 939</u>	<u>49 645</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'un dépôt à terme	(19 437)	(19 389)
Encaissement d'un dépôt à terme	19 389	19 293
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 231)</u>	<u>(5 892)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 279)</u>	<u>(5 988)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des sommes à remettre – Projet « Parlons de santé mentale »	(5 604)	(5 032)
Variation nette des apports reportés	<u>(3 786)</u>	<u>3 786</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(9 390)</u>	<u>(1 246)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>33 270</b>	<b>42 411</b>
Encaisse au début	<u>309 946</u>	<u>267 535</u>
Encaisse à la fin	<u><u>343 216</u></u>	<u><u>309 946</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.




**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Bilan**

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	343 216	309 946
Dépôt à terme, 0,2 % (0,25 % au 31 mars 2021)	19 437	19 389
Débiteurs (note 4)	10 462	2 696
Frais payés d'avance	5 581	5 081
	<u>378 696</u>	<u>337 112</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	16 563	20 555
Actifs incorporels (note 6)	2 885	3 606
	<u>398 144</u>	<u>361 273</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	23 687	22 554
Apports reportés (note 9)		3 786
Contributions reportées (note 10)	2 617	2 108
Sommes à remettre – Projet « Parlons de santé mentale » (note 11)	10 764	16 368
	<u>37 068</u>	<u>44 816</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	115 206	77 265
Affecté (note 3)	226 422	215 031
Investi en immobilisations	19 448	24 161
	<u>361 076</u>	<u>316 457</u>
	<u>398 144</u>	<u>361 273</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur

Administrateur

# **Association Laurentienne des Proches de la Personne Atteinte de Maladie Mentale inc. Notes complémentaires**

au 31 mars 2022

---

## **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est enregistré à titre d'organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est conséquemment exempté des impôts sur les bénéfices. Ses objectifs sont principalement de venir en aide aux familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale. L'organisme exerce aussi sous le nom de « La Halte des Proches ».

## **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### **Constatation des produits**

#### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés. La direction de l'organisme estime à 1 853 heures (295 heures en 2021) l'implication de la communauté.

#### *Activités d'autofinancement*

Les produits d'activités d'autofinancement sont constatés au moment où a lieu l'événement et qu'ils sont encaissés.

# Association Laurentienne des Proches de la Personne Atteinte de Maladie Mentale inc. Notes complémentaires

au 31 mars 2022

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Actifs et passifs financiers

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### *Amortissements*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Logiciels	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	45 %
Mobilier de bureau et équipement	Dégressif	20 %
Système téléphonique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

# Association Laurentienne des Proches de la Personne Atteinte de Maladie Mentale inc. Notes complémentaires

au 31 mars 2022

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles et actifs incorporels (suite)

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

## 3 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter 40 337 \$ (40 000 \$ en 2021) pour différents projets. De plus, le conseil d'administration a résolu d'utiliser de l'actif net affecté un montant de 28 946 \$ pour les projets spéciaux. Également, le conseil d'administration a résolu de réaffecter des sommes à différents projets pour un montant de 20 244 \$.

De plus, un montant de 3 231 \$ a été transféré de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations afin de financer les sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2022, les soldes des fonds affectés sont établis comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Entretien	14 763	9 763
Acquisition d'immobilisations corporelles	12 793	5 745
Communications et promotions	33 935	28 413
Projets satellites	46 000	72 624
Projets spéciaux	35 964	58 486
Projet « Agent de développement »	42 947	40 000
Projets « Pair aidant famille » et « Être Parents autrement »	<u>40 020</u>	<u>          </u>
	<u>226 422</u>	<u>215 031</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants à des fins non stipulées dans ces résolutions sans le consentement du conseil d'administration.

## 4 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Intérêts courus	21	21
Taxes à la consommation à recevoir	<u>10 441</u>	<u>2 675</u>
	<u>10 462</u>	<u>2 696</u>

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Notes complémentaires  
au 31 mars 2022**

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortis- sement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	34 536	26 135	8 401	9 400
Mobilier de bureau et équipement	26 943	22 321	4 622	5 778
Système téléphonique	3 401	2 147	1 254	1 567
Améliorations locatives	7 620	5 334	2 286	3 810
	72 500	55 937	16 563	20 555

**6 - ACTIFS INCORPORELS**

	2022	2021
	\$	\$
Actifs incorporels amortissables		
Logiciels	2 885	3 606

**7 - EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 6 000 \$, porte intérêt au taux de 11,2 % (10,95 % au 31 mars 2021) et est renégociable en mars 2023.

**8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 416	
Salaires et vacances à payer	9 571	15 922
Charges sociales à payer	1 924	2 956
Autres	9 776	3 676
	23 687	22 554

Les sommes à remettre à l'État totalisent 1 924 \$ au 31 mars 2022 (2 956 \$ au 31 mars 2021).

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Notes complémentaires**

au 31 mars 2022

**9 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des apports devant être utilisés pour la réalisation d'un projet « Être parents autrement ». Les variations survenues dans le solde de ces apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	3 786	
Montants reçus au cours de l'exercice	54 740	40 320
Montants constatés aux produits de l'exercice	<u>(58 526)</u>	<u>(36 534)</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>3 786</u>

**10 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les contributions reportées représentent des contributions des usagers qui ont été reçues par l'organisme mais qui serviront à financer des activités au cours du prochain exercice.

Les variations survenues dans le solde de ces contributions reportées pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	2 108	2 443
Montants reçus au cours de l'exercice	5 040	4 605
Montants constatés aux produits de l'exercice	<u>(4 531)</u>	<u>(4 940)</u>
Solde à la fin	<u>2 617</u>	<u>2 108</u>

**11 - SOMMES À REMETTRE – PROJET « PARLONS DE SANTÉ MENTALE »**

L'organisme agit à titre de mandataire pour la gestion des sommes à remettre dans le cadre du projet « Parlons de santé mentale ».

# Association Laurentienne des Proches de la Personne Atteinte de Maladie Mentale inc. Notes complémentaires

au 31 mars 2022

---

## **12 - RISQUES FINANCIERS**

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

## **13 - ENGAGEMENT**

L'organisme s'est engagé, d'après des baux commerciaux pour la location de locaux, à verser une somme de 50 731 \$. Ces contrats échoient en septembre 2023 et mars 2024.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
2023	30 625
2024	20 106

Ce contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<b>ANNEXE A</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Prévisions (non auditées)</b>	<b>Réel</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>SALAIRES ET CHARGES SOCIALES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>406 060</b>	273 702
Salaires et charges sociales – projet satellite Sainte-Agathe		262 330
		32 542
	<b>406 060</b>	294 872
	<b>ANNEXE B</b>	
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Prévisions (non auditées)</b>	<b>Réel</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Assurance responsabilité	<b>2 500</b>	2 585
Fournitures de bureau et papeterie	<b>1 000</b>	3 129
Frais bancaires	<b>206</b>	44
Frais de déplacement	<b>1 900</b>	192
Frais de formation	<b>3 000</b>	812
Frais de service de paies	<b>1 500</b>	1 765
Location d'équipement	<b>500</b>	
Promotions, abonnements et cotisations	<b>900</b>	2 596
Services professionnels	<b>4 100</b>	16 716
Système d'information	<b>2 000</b>	7 999
Télécommunications	<b>700</b>	907
Amortissement – matériel informatique		4 230
Amortissement – mobilier de bureau et équipement		1 156
Amortissement – système téléphonique		313
Amortissement – logiciels		721
	<b>18 306</b>	43 165
		39 123



**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.  
Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<b>ANNEXE C</b>		
	<b>2022</b>		<b>2021</b>
	<u>Prévisions (non auditées)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	\$	\$	\$
<b>FRAIS D'ACTIVITÉS</b>			
Activités répit	2 500	157	1 447
Conférences	1 000	150	1 425
Documentation et matériels	2 000	8 732	1 548
Frais de déplacement	7 168	659	9
Services jeunesse	600	28	622
Location de salles	700		
Télécommunications	1 900	1 776	1 625
	<u>15 868</u>	<u>11 502</u>	<u>6 676</u>

	<b>ANNEXE D</b>		
	<b>2022</b>		<b>2021</b>
	<u>Prévisions (non auditées)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	\$	\$	\$
<b>FRAIS DE LOCAL</b>			
Assurances	870	668	502
Électricité	2 200	2 921	2 059
Entretien et réparations	2 300	3 546	2 930
Loyer	24 566	22 626	21 967
Système de sécurité		798	
Amortissement – améliorations locatives		1 524	1 676
	<u>29 936</u>	<u>32 083</u>	<u>29 134</u>

	<b>ANNEXE E</b>		
	<b>2022</b>		<b>2021</b>
	<u>Prévisions (non audité)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	\$	\$	\$
<b>PROJETS</b>			
Projet satellite Sainte-Agathe		7 718	5 141
Projets « Être parents autrement » et « Pair aidant famille »	6 000	40 977	395
Projet FRASLA		6 000	
Projet « Agent de développement »		50 180	
Projet PAGIEPS	12 840	5 954	
	<u>18 840</u>	<u>110 829</u>	<u>5 536</u>

**Association Laurentienne des Proches de la Personne  
Atteinte de Maladie Mentale inc.**

**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<b>2022</b>		<b>ANNEXE F</b>
	<u>Prévisions</u>	<u>Réel</u>	<u>2021</u>
	<u>(non auditées)</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<b>AUTRES</b>			
Café	500	556	136
Charges diverses	500	321	4 961
Autres imprévus	5 000		
	<u>6 000</u>	<u>877</u>	<u>5 097</u>